

BULLETIN hiver 2004
Volume 1

LE PELERIN



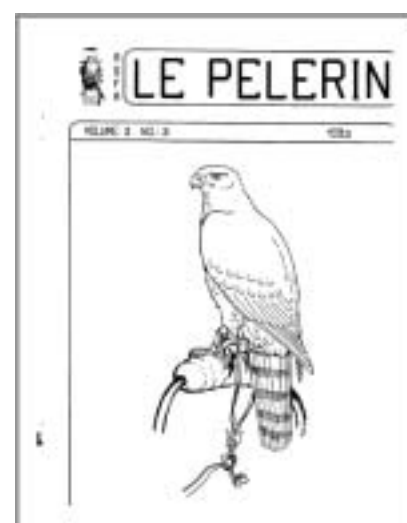
Association Québécoise des Fauconniers et Autoursiers

LE RETOUR DU BULLETIN « LE PÈLERIN »

Cher(es) membres,

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette «nouvelle» version de notre bulletin officiel: Le Pèlerin. Il s'est écoulé plus de dix (10) ans depuis sa dernière parution. À l'époque, le comité de rédaction nous proposait une publication reliée. Avec la légalisation de la fauconnerie, nous souhaitons longue vie à notre bulletin pour le plus grand plaisir des membres.

Charles Morin / Secrétaire-Trésorier



UNE INVITATION À TOUS ...

Le Pèlerin se veut l'organe de communication électronique de l'AQFA. Nous invitons chaque membre à utiliser et participer à l'élaboration de notre bulletin. Nous tenterons d'en faire paraître trois par années (avril, décembre & août) ainsi les dates de tombée pour la proposition d'articles ou notes d'intérêts se fera le mois précédent.

Pour cette nouvelle parution, Marc Girard nous présente son dernier documentaire qui traite de l'expérience initiatique de l'homme et le faucon. Ce documentaire qui a été honoré d'un Jutras en 2003 est un

véritable oeuvre d'orfèvrerie.

Carl Miller expose les véritables enjeux de la légalisation au Québec, Alors que Pierre Molina relate une rencontre fortuite avec l'ex premier Ministre du Québec lors d'un salon à Baie Comeau.

Charles Morin expose brièvement la rétrospective de la dernière décennie relatant les accomplissements majeures et importantes de l'AQFA.

N'hésitez pas à soumettre vos commentaires ou articles pour la prochaine parution; veuillez transmettre le tout au courriel:

morincharles@mac.com

RÉTROSPECTIVE DE L'AQFA

PAR Charles Morin

1989

Formation de l'association à la demande du Ministère du loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCL) en réponse à un vide juridique qui dure depuis quelques années; le siège social est situé à Bécancour, Ste-Angèle de Laval.

1991

À la demande du MLCP, dépôt de l'étude de faisabilité de l'implantation de la fauconnerie (Dr Bird & Brown)

Participation de l'AQFA à l'atelier sur la fauconnerie convoqué par le MLCP à Longueuil

Dépôt du mémoire: Position de l'AQFA concernant la légalisation de la fauconnerie au Québec (Rondeau & Morin).

1993

Début des assises fauniques concernant le Projet Politique sur la Faune: le MLCP, sans préavis, incorpore la fauconnerie et la propose comme une activité utilitaire. L'AQFA est écartée de ce processus mais toutefois dépose un mémoire: «Position de l'AQFA concernant le Projet de Politique de la Faune» (Charles Morin).

Dépôt du mémoire: Proposition de partenariat AQFA et MLCP en vue de l'implantation de la fauconnerie au Québec (Morin & Lavallée)

1994

La Fédération Québécoise de la Faune entérine une résolution concernant la légitimité de la fauconnerie récréative (et non utilitaire), et est mandaté pour en étudier avec le ministère, l'application au Québec.

1996

L'AQFA est invité par le MEF à faire une démonstration de fauconnerie pour le Ministre David Cliche et des Participants du GROUPE FAUNE dans le cadre du Forum Faune

1999

Lettre d'intention de la Société Faune & Parc concernant la fauconnerie. La légalisation de la fauconnerie est à l'étude au sein de cette société gouvernementale.

2002

La fauconnerie est officiellement légalisée.



*L'AQFA à publiée
plusieurs articles dans
différentes revues dont
Geo plein Air et
Harmonie d'oiseaux.*





RIEN SANS PENNES

PAR Marc Girard

J'ai commencé le tournage de « Rien sans pennes » à l'automne de 1998 mais les démarches pour réaliser ce film remontent à 1995. C'est alors que j'ai fait la connaissance de Charles Morin, Carl Millier, Mark Adam et appris l'existence de l'Association québécoise des fauconniers et autoursiers. J'ai pris connaissance des efforts qui avaient été déployés pour que la pratique de la fauconnerie soit réglementée au Québec et je me suis joint à l'association avec l'espoir que le projet de film puisse

contribuer à atteindre l'objectif voulu. Grâce à l'appui de l'AQFA et de la Fédération Québécoise de la Faune, j'ai pu obtenir un permis me donnant le droit de posséder des oiseaux de proies dans le but de réaliser mon documentaire. L'aventure du film a été pour moi une occasion rêvée de m'initier à l'art de la fauconnerie et de vivre une expérience qui fut à la fois difficile et exaltante. J'ai été confronté aux exigences et aux responsabilités qui viennent avec le privilège de pratiquer la fauconnerie. A l'époque je n'aurais jamais cru que ce projet demanderait quatre années de ma vie. Je suis très heureux d'avoir terminé le film et qu'il ait remporté un succès inespéré. J'espère qu'il plaira à tout ceux qui s'intéressent à ce cet art passionnant qu'est la fauconnerie.

La fauconnerie vient d'être réglementée ...peut-on s'en réjouir pleinement !

PAR Carl Millier

Un énorme pas vient d'être franchi dans l'histoire de la fauconnerie au Québec. Pour la première fois la fauconnerie apparaît dans les textes de loi québécois. C'est le fruit de plusieurs années d'effort de membres qui, le moins que l'on puisse dire, ne se découragent pas facilement. Treize années ont passées depuis la création de l'AQFA qui avait pour premier objectif de faire

légaliser la fauconnerie dans notre province. Dans la quasi totalité des états et provinces nord-américaines, la fauconnerie est une activité reconnue depuis longtemps.

C'est effectivement un pas de géant, mais plusieurs concessions ont été faites. Lorsqu'on analyse plus en détail le texte de loi, il n'y a en fait que le mot « fauconnerie » qui

La réglementation actuelle marque une étape importante. À nous de continuer nos efforts afin de la rendre à la hauteur de ce qu'elle réglemente.



correspond à ce qu'est la réelle activité. Si on considère la fauconnerie comme étant « l'art de d'entraîner un oiseau de proie pour la chasse aux petits gibiers », on s'aperçoit comment la réglementation passe au côté du réel art de la fauconnerie. La réglementation actuelle autorise la garde en captivité d'oiseaux de proie. Mais elle n'autorise pas son entraînement sur des oiseaux sauvages, comme les étourneaux, carouges ou pigeons et non plus sur des oiseaux d'élevages comme la bartavelle, la caille ou le faisán. La réglementation permet de garder un oiseau de proie, de le manipuler, d'en prendre soin, mais on a oublié l'essence même de la nature de ses oiseaux : la chasse.

L'AQFA a encore beaucoup de travail à faire. Une chose est à craindre, c'est que dans l'état actuel de la réglementation, elle permet à une personne qui a un minimum d'intérêt, un très petit, de se procurer, du jour au lendemain son permis d'apprenti-fauconnier et son oiseau d'élevage. Les recommandations de l'AQFA étaient claires sur ce point : l'apprenti devait faire un examen de compétences et acquérir un certain nombre d'heures de formation AVANT d'acquérir son premier oiseau. Cela était même une concession importante quand dans certains états, comme la Californie, l'apprenti est obligé de capturer à l'état sauvage une Crécerelle d'Amérique ou une Buse à queue rousse. Chercher

le nid, organiser la capture, s'informer, sont tous des étapes qui sélectionnent les personnes réellement intéressées à cette formidable activité qu'est la fauconnerie.

Ce qui reste à faire : faire reconnaître les oiseaux de proie comme engin de chasse, au même titre que l'arme à feu, l'arbalète ou l'arc afin de pouvoir chasser sur les gibiers conventionnels. Aussi, et peut-être moins ardue, faire reconnaître les oiseaux de proie au même titre que le chien de chasse, comme quoi il est possible d'en faire l'entraînement sur des oiseaux d'élevages. Cette dernière possibilité a été soulevée par Jean Chabot, notre seul fauconnier en Gaspésie après ses nombreuses discussions avec des responsables de la nouvelle réglementation au Gouvernement.

La fauconnerie est un art qui se doit de continuer d'exister au Québec. Elle est vivante et remplie d'avenir. Notre société actuelle s'éloigne tranquillement de son contact avec la nature. Nous sommes la nature et faisons partie d'elle. Les fauconniers sont loin d'être irrespectueux et sans visions. Son histoire démontre qu'elle a été bénéfique au succès, à l'observation, et au développement des populations d'oiseaux de proie. N'oublions pas qu'il n'y a pas si longtemps, tous les oiseaux de proie étaient considérés comme vermines et nuisibles. Ils étaient éliminés par milliers aux frais des gouvernements.

Des opposants à nos démarches il y en aura toujours. Les arguments utilisés sont souvent hors contexte et utilisés pour faire paraître la fauconnerie dans une fausse réalité.

L'AQFA est là pour rester. La réglementation actuelle marque une étape importante. À nous de continuer nos efforts afin de la rendre à la hauteur de ce qu'elle réglemente.

Des rencontres qui rapportent enfin!

PAR Pierre Molina

Le travail qui nous a amené aujourd'hui à la réglementation adoptée en novembre 2002 permettant la garde en captivité d'oiseaux de proie est le fruit d'efforts colossaux déployés pendant plus de 10 ans. Compte tenu de ses moyens et du nombre de personnes que nous représentons, l'AQFA est fière d'être arrivée à cette première étape de réalisation qui nous amènera, on l'espère pour bientôt, à une pratique complète de la fauconnerie. Plusieurs personnes ont travaillé d'arrache pied sur ce dossier et nous les remercions toutes aujourd'hui. Ne crions pas victoire si vite cependant, il faut réaliser que la réglementation actuelle ne permet pas la chasse à l'aide d'un oiseau de proie, la vraie nature de l'art de la fauconnerie.

Pour vous faire réaliser à quel point les rencontres peuvent être fortuites et très profitables laissez-moi vous raconter une de ces journées qui nous permis de faire avancer notre point de vue.

Le 13 avril 2002, il y a donc un peu plus d'un an, deux membres de votre association, Carl Millier et moi-même participions au Salon Faune et Plein-air de Baie-Comeau. Il faut savoir que cette fin de semaine coïncidait avec celle des élections partielles dans ce comté. Lors du salon Carl, en tant que représentant des Services environnementaux faucon, et moi, en tant que représentant de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie, animions un kiosque d'information sur les oiseaux de proie. Juste avant un de nos spectacles un organisateur du salon proche du parti québécois nous prévient que le Premier ministre Bernard Landry (ex-premier ministre aujourd'hui) ferait peut être une visite surprise au Salon. Pendant notre spectacle et ayant la foule comme audience le Premier ministre passe entre les kiosques. Un simple coup d'œil dans la direction de Carl me donne le signal, sans hésiter j'invite le Premier ministre à monter sur la scène des démonstrations et je l'invite à manipuler le Harfang des neiges, l'emblème aviaire du Québec.

Après une rapide incursion de sa part le Premier ministre repart avec sa délégation. À la fin du spectacle un représentant du gouvernement nous demande la

possibilité de photographier M. Bernard Landry en compagnie du Harfang. Sans hésiter nous partons à cette séance photo équipé de l'appareil photo de Carl et de notre Harfang. Pendant que je place l'oiseau sur le poing du Premier ministre Carl en profite pour raviver en mémoire le dossier de la pratique de la fauconnerie au Québec à M. Landry. Nous quittons la session de photo avec la carte de l'attaché politique en poche, question de garder un lien avec le monde politique.



Pierre Molina et Bernard Landry

Afin de bien profiter de cette rencontre Carl garde contact avec l'attaché politique qui nous confirme l'intérêt politique de développer les activités reliées à la fauconnerie au Québec. Entre-temps j'écris une lettre résumant les activités de l'AQFA au Ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec, M. Richard Legendre (ex-ministre aujourd'hui), le tout accompagné de belles photos prises en compagnie du Premier ministre et de notre représentant politique préféré, un Harfang des neiges.